

## BULLETIN

DU

## Syndicat Central des Agriculteurs

## DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux  
N° 6.045 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

Le présent bulletin qui devait paraître le 31 mai, ne peut être mis à la poste par suite de circonstances indépendantes de notre volonté que ce jour 7 juin. Nous prions nos adhérents de vouloir bien nous excuser de ce retard.

Le prochain bulletin paraîtra le 21 juin.

## LA SITUATION

## LES ENGRAIS

Toujours les mêmes soubresauts de la livre anglaise et par suite, du prix du nitrate de soude dont les règlements doivent toujours être faits en cette monnaie.

Notre dernier bulletin avait annoncé une hausse de 7 fr. sur la livre. Depuis nouvelle hausse sensible et si nous avions été alors obligés de passer du prix de 98.50 pour les 100 k. de nitrate de soude, toutes nos conditions habituelles de livraison, à celui de 105.50, nous avons été obligés, après épuisement de notre retenue, de consentir celui de 118.50 à partir du 31 mai dernier. Aujourd'hui nous enregistrons celui de 123 fr., sans engagement de délai. Quantité limitée.

La demande en nitrate de soude se prolonge cette année d'une façon très extraordinaire. Il semble que l'on délaisse le sulfate d'ammoniaque pour utiliser un engrais azoté plus actif que ce dernier. Aussi la demande influe-t-elle également sur les cours en concurrence avec la hausse de la livre.

Pour le moment nous ne voyons aucun changement à signaler pour les autres engrais. Il est très probable que nous pourrions profiter jusqu'au 15 juillet des prix qui nous avaient été consentis primitivement jusqu'à fin juin.

## Assurances Accidents Agricoles

A la suite d'accords avec le Syndicat Central des Agriculteurs, la C<sup>ie</sup> française d'assurances à primes fixes le ZENITH, dont le siège est à Paris, 34, rue de Châteaudun, a accepté d'assurer les membres du Syndicat, qui désireront s'adresser à elle, contre les obligations mises à leur charge par la loi du 15 Décembre 1922, aux conditions dont les lignes principales suivent :

L'assurance couvrira tout le personnel occupé de façon permanente ou temporaire dans l'exploitation, y compris les membres de la famille, sauf l'exploitant, sa femme et ses associés.

Les primes seront établies au gré de l'assuré de l'une des deux façons suivantes :

1° à 3 fr 50 par hectare, quelle que soit la culture, avec un minimum de prime de 50 francs. Mais si l'exploitation comporte plus de 25 0/0 de vignes, la prime à l'hectare des vignes sera portée à 7 francs et le minimum de prime majoré.

2° à 1 fr. 25 0/0 des salaires effectifs ou conventionnels du personnel garanti, avec un minimum de prime de 50 francs.

L'exploitant, sa femme et ses associés, s'ils veulent s'assujettir à la loi du 15 Décembre 1922, seront garantis dans les mêmes conditions que leur personnel, moyennant une prime de 1 fr. 25 0/0 de leurs salaires conventionnels déclarés.

S'ils préfèrent ne pas adhérer à la loi, ils pourront, s'ils le désirent, contracter une assurance de droit commun.

Il ne sera point dû de surprimes pour les charrois non rémunérés faits pour des tiers, l'usage de la bicyclette pour les besoins de l'exploitation, l'extraction de pierres sans explosifs, le taureau ou l'étaillon (exception faite des étalonniers de profession), l'éloignement du médecin.

Mais des surprimes seront dues pour emploi de moteurs, tracteurs, machines à battre, etc., appartenant à l'assuré.

Le Compagnie fera participer les assurés du groupe syndical, par période triennale, dans la moitié des bénéfices nets qu'elle aura pu réaliser pendant ce temps sur la totalité de leurs assurances agricoles. Par contre elle se réserve le droit de résilier si le total des sinistres dépasse le total des primes.

Si les assurés le désirent, la Compagnie les garantira, à des primes réduites, contre les risques de leur responsabilité envers les tiers provenant de leur fait, de celui de leur personnel, de leurs animaux, de leur matériel, de leurs voitures suspendues ou non.

Toutes ces conditions étant réservées aux adhérents du Syndicat des Agriculteurs, cesseront de leur être appliquées dès qu'ils n'en feront plus partie.

Un résumé plus complet des conditions particulières consenties par le ZENITH sera imprimé dans quelques jours, mis à la disposition de ceux de nos adhérents qui le demanderont et remis à l'appui des polices.

En publiant les conditions de la Compagnie le Syndicat entend laisser à ses membres leur entière liberté et n'engager en rien sa responsabilité.

Il transmettra aux Agents généraux du « Zénith » les demandes provenant d'adhérents qui exprimeront le désir de s'assurer à cette Compagnie. Il n'interviendra point dans la rédaction des propositions servant de base aux polices.

Le Syndicat n'a accordé au ZENITH aucune préférence, ni exclusivité ; il s'est réservé le droit de communiquer également à ses membres les conditions d'un autre assureur, si elles lui semblaient avantageuses.

## CONCOURS DE BESTIAUX REPRODUCTEURS

Nous rappelons à nos adhérents que le Concours d'animaux reproducteurs organisé par la Société départementale d'Agriculture aura lieu cette année dans l'enceinte de l'Exposition Nationale de Nantes, sur le Champ de Mars, le samedi 7, dimanche 8, et lundi 9 juin.

Les fêtes de la Pentecôte coïncidant avec

les trois jours de concours, donneront toute liberté aux visiteurs pour se déplacer. Le prix de l'entrée de l'Exposition Nationale est de 2 fr. 25 le samedi et de 3 fr. 30 le dimanche et le lundi. Pour ce prix, on peut visiter toute l'Exposition et les concours des animaux.

Les animaux devront être arrivés le samedi avant midi. Le samedi après-midi opérations des jurys. En même temps se tiendra l'exposition de moteurs agricoles.

Le lundi, à 3 heures 30, dans la grande salle du Casino de l'Exposition (entrée gratuite de la salle), M. Hitier fera une conférence, organisée par le groupe nantais des Ingénieurs agronomes. M. Henri Hitier, ingénieur agronome, membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut Agronomique de Paris, administrateur général de la Société des Agriculteurs de France, est un des maîtres les plus en vue de la science agricole. Conférencier éminent, il joint aux connaissances théoriques les plus étendues, une expérience professionnelle consommée. Il est, en effet, propriétaire d'un magnifique domaine dans la Somme dont il s'occupe activement, et nombreux sont les propriétaires qui l'ont appelé à les éclairer de ses avis pour la remise en état des terres abandonnées ou l'amélioration des cultures et de l'élevage dans des sols médiocres.

M. Henri Hitier, qui sait mettre à la portée de tous les questions les plus difficiles, nous parlera de l'augmentation des bénéfices par l'emploi de la sélection tant pour les animaux que pour les végétaux. Très fréquemment, il faut déplorer la mauvaise qualité du travail, et la médiocrité des variétés des plantes cultivées. M. Hitier nous expliquera comment augmenter nos rendements sans bourse délier, en choisissant nos reproducteurs et surtout en triant judicieusement nos graines. Nous ne saurions trop encourager les agriculteurs de notre département à venir entendre cette très intéressante conférence.

SULFATE DE CUIVRE  
BOUILLIE AZUR  
SOUFRE SUBLIMÉ

La demande a été très forte depuis notre dernier bulletin, comme nous l'avions prévu. Cependant nos livraisons se font assez rapidement et régulièrement. Les traitements se suivent très répétés, la température ayant été récemment plutôt portée à l'humidité. Comme d'un autre côté la végétation a pris un bel essor, la terre sèche moins facilement à cause de l'ombrage donné par le feuillage de la vigne. Les stocks de soufre ont diminué et la demande a fait monter les prix.

Cours à ce jour sans engagement :

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
|                                     | les 100 k. |
| Sulfate de cuivre en sacs de 100 k. | 192 »»     |
| Sulfate de cuivre en sacs de 50 k.  | 195 »»     |
| Bouillie Azur en caisses de 50 k.   |            |
| soit 25 paquets de 2 k.....         | 185 »»     |
| Soufre sublimé en sacs de 100 k.    | 97 »»      |
| Soufre sublimé en sacs de 50 k.     | 99 »»      |
| Le tout sans aucun engagement.      |            |

## La déclaration des baux à loyers

Nous avons déjà inséré au Bulletin le texte de l'article 46, (paragraphe 2) de la loi du 22 mars 1924.

Les propriétaires d'immeubles loués en tout ou en partie doivent adresser au Contrôleur des Contributions directes, avant le 30 juin courant, une déclaration signée d'eux indiquant, au jour où la déclaration est faite, les noms des divers locataires de chaque immeuble et le montant de leurs loyers. A peine de 100 fr. d'amende pour chaque omission ou inexactitude.

Il ressort de ce texte et nos renseignements nous permettent de confirmer :

1° que le propriétaire habitant sa maison, sans y avoir de locataires, n'a rien à déclarer ;

2° que la déclaration pour les maisons louées est obligatoire aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Mais seulement pour les baux à loyers, c'est-à-dire ceux dont la maison est la partie principale de la location, la cour ou le jardin n'étant que l'accessoire.

Aucune déclaration à faire pour les baux à ferme ou à moitié fruits, c'est-à-dire de terres dont maison et bâtiments agricoles ne sont que l'accessoire.

Les intéressés trouveront à leur mairie des imprimés pour la déclaration des baux à loyer. Nous les prions de remarquer qu'à la colonne 5 ils doivent porter la totalité de ce que leur paie le locataire — mais qu'à la colonne 7 ils doivent indiquer en déduction le montant des portes et fenêtres, peu importe qu'ils l'aient à leur charge ou que le locataire le leur rembourse.

De même à Nantes pour l'eau payée à la ville par le propriétaire.

Au contraire, la taxe municipale d'égout ne donne pas lieu à déduction.

L. L.

Une plante fourragère méconnue :  
LA CAROTTE

La betterave fourragère est généralement considérée comme seule capable de fournir une grande masse de matières alimentaires suffisamment riche en eau, pour permettre de rafraîchir la ration qui, sans elle, ne serait composée que d'aliments secs.

La carotte fourragère, injustement décriée, a cependant sur la betterave des avantages marqués que seuls les esprits préconçus, mal renseignés et trop peu familiarisés avec les méthodes rationnelles de culture à lui appliquer, veulent encore ignorer.

Nous pensons que c'est faire œuvre utile que de chercher à convaincre les détracteurs de cette intéressante plante fourragère, en leur démontrant que seule la mise en pratique de procédés culturaux défectueux peut justifier, dans une certaine mesure, l'opinion absolument fautive qu'ils professent à son adresse. Les procédés de culture à appliquer et qui constituent une

révolution complète de ceux qui sont encore en honneur un peu partout, c'est là le point capital de la réussite.

Que reproche-t-on à la carotte ?

On reproche d'abord à sa culture d'être plus coûteuse que celle de la betterave. Ce reproche est loin d'être justifié, ainsi qu'il sera facile de le démontrer par la simple exposition de la méthode culturale préconisée par le distingué président de l'Office agricole d'Eure-et-Loir, et mise en pratique par ce cultivateur émérite depuis bientôt quarante ans. Un autre préjugé consiste à prétendre que la carotte est trop sanguine, surtout pour les chevaux, et qu'elle occasionne des coups de sang. A cela, M. Egasse répond qu'il fait consommer des carottes à ses chevaux depuis de longues années, et qu'il n'a jamais d'accident de ce fait. Seulement, il est tout naturel d'amener les chevaux progressivement à ce changement de nourriture, mais on peut ensuite leur en donner impunément une bonne ration à chaque repas. On peut facilement, dans de telles conditions, supprimer deux repas d'avoine et les chevaux ne s'en porteront que mieux. Il y a donc encore là une économie importante dont il faut tenir compte.

On prétend aussi que la carotte se conserve moins bien que la betterave, c'est encore une erreur. La carotte est, comme la betterave, une plante bisannuelle, et, quand elle est bien décollée, à la naissance des feuilles, et mise à l'abri des variations atmosphériques dans des silos pas trop volumineux, elle se conserve aussi bien que la betterave, jusqu'à la récolte des fourrages verts.

Quand la pourriture l'envahit, c'est toujours par le collet, quand le décollage a été mal opéré, en entamant trop la racine.

La grande supériorité de la carotte a été encore démontrée en 1921. Quand la betterave, sérieusement atteinte par la sécheresse et par une foule d'insectes, n'a donné qu'une récolte dérisoire, la carotte s'est beaucoup mieux défendue parce que moins avide d'eau que la betterave. Elle a aussi, grâce à sa végétation qui est de plus longue durée, profité des pluies survenues trop tard pour la betterave, ce qui lui a permis d'atteindre sensiblement son développement normal. N'a-t-on pas vu à côté de betteraves dont le rendement atteignait péniblement 15.000 kilogrammes à l'hectare, des carottes cultivées suivant la méthode de M. Egasse, produire 75.000 à 80.000 kilogr. Tel est le rendement moyen obtenu couramment par cet éminent praticien.

Comment doit-on procéder pour espérer obtenir économiquement de tels résultats ?

Pour la carotte, comme pour la betterave, le fumier doit constituer naturellement la base de la fumure enfouie en hiver par un labour assez profond, accompagné d'un sous-solage facilement pratiqué au moyen d'un pied de fouilleuse adapté à l'arrière du brabant.

En mars-avril, exécution de toutes les façons culturales préparatoires communes à toutes les plantes sarclées et incorporation d'une fumure complémentaire de 400 à 600 kilogrammes de superphosphate, de 100 kilogrammes de nitrate.

Si le sol est quelque peu compact, on fumera un peu moins au fumier et on complètera la fumure azotée par un apport de 75 à 100 kilogr. de sulfate d'ammoniaque enfoui en hiver comme engrais de fond en même temps que le fumier. Excellente pratique toujours susceptible de donner de bons résultats.

Après avoir, par un roulage, facilité la levée des mauvaises herbes qu'on détruit aussitôt par un hersage énergique, et terminé la préparation du terrain par un dernier roulage, on arrive ainsi au 15 ou 20 avril, époque favorable pour effectuer les semis en lignes espacées de 50 à 60 centimètres.

Faire choix d'une variété poussant hors terre (carotte blanche à collet vert). Comme il vaut mieux que les graines ne soient que partiellement recouvertes au lieu de l'être trop, afin de faciliter la levée, avoir soin de n'enterrer les semences qu'à 1 centimètre au plus. Adapter autant que possible au semoir, et cela afin de simplifier la main-d'œuvre, un dispositif comprenant une roulette qui tasse légèrement la terre sur les semences.

Dans la suite, il faut effectuer les binages nécessaires en évitant toutefois de dégarner les rangs, de procéder au démarrage,

travail fort coûteux et qui aurait le double inconvénient, dit M. Egasse, de diminuer considérablement les rendements.

Si l'on a eu soin de semer assez clair, soit 2 à 3 kilogr. au maximum de graine par hectare, contrairement à ce qu'on serait tenté de croire, les racines ne se gênent nullement dans chaque rangée. Elle se développent aussi bien que si elles étaient plus clairsemées en se dégageant à droite et à gauche.

L'arrachage aura lieu le plus tard possible, car c'est dans la dernière période de sa végétation, soit à partir du 15 août, que l'absorption des principes minéraux est la plus intense.

Quant au décollage, il est indispensable qu'il soit bien pratiqué, car c'est en grande partie de lui que dépend la conservation. Le sectionnement sera opéré à la naissance des feuilles sans entamer la racine.

En tenant compte de tous ces avantages résultant d'une économie de main-d'œuvre, d'engrais même, et des rendements considérables à escompter, on peut dire que le produit d'un hectare de carotte coûte moins cher et vaut mieux que celui de trois hectares de betteraves. La substitution de la carotte à la betterave, permet, d'autre part, de disposer de 2 hectares pour d'autres cultures, avantage énorme qui suffirait à lui seul à justifier l'intérêt qu'il y a à adopter résolument le système de culture en question.

P. HOC,

Ingenieur agricole,  
Professeur d'agriculture honoraire.

(« Journal d'Agriculture Pratique »).

## LE TRAITEMENT DES BLÉS par l'Acide sulfurique

Le concours spécial de pulvérisation organisé récemment par l'Office agricole d'Eure-et-Loir a permis au jury que présidait M. Rabaté de formuler les conclusions suivantes qu'il faudra retenir :

1° Les appareils pulvérisant moins de 600 litres donnent des résultats nettement insuffisants ; il faut atteindre un débit de 1.000 à 1.200 litres ;

2° On peut, sans inconvénient pour le blé, utiliser des solutions de 30 % d'acide sulfurique ; il ne se produit qu'une décoloration passagère qui s'atténue avec le temps, mais la destruction des mauvaises herbes, qui est l'effet utile recherché, est obtenue avec des solutions plus diluées : 10 % pour les blés faibles ; 12 % pour les blés moyens ; 15 % pour les blés forts ;

3° Il est nécessaire d'améliorer les appareils actuels de manière que leurs jets soient tous égaux aussi bien au centre de la rampe qu'aux extrémités ;

4° Il faut veiller à ce que tout le terrain soit arrosé bien régulièrement, soit en passant les pulvérisateurs dans deux sens perpendiculaires ou en choisissant le sens de l'arrosage, soit en brisant soigneusement les mottes, avant la sortie du blé ;

5° Enfin, il ne faut pas traiter avant dix heures du matin ni après quatre heures de l'après-midi et s'abstenir également par temps pluvieux ou brumeux, et lorsque le vent est trop fort.

(« Bulletin des Halles »).

## POUR ÉVITER LE POURRIDIE DE LA VIGN

Cette maladie, tout comme l'Apoplexie, se traduit par le dessèchement et la mort des ceps. Ce sont les pieds vigoureux, à récolte abondante, qui paraissent le plus atteints. La maladie étant contagieuse, elle apparaît sous formes de taches allant en s'agrandissant chaque année.

Elle a été signalée récemment sur divers points du vignoble beaujolais. Dans un des cas où il a été permis de l'étudier de près, aux environs de Villié-Morgon, elle a présenté les caractères suivants :

Dans une vigne de côte plantée en 1908, quelques ceps jointifs, après avoir donné d'abondantes récoltes, sont morts en 1914. Chaque année, d'autres ceps voisins des premiers ont subi le même sort. Actuellement, la maladie s'étend sur 1.500 mètres

carrés environ, une cinquantaine de souches ont dû être arrachées.

Le Pourridie est assez facile à reconnaître : le cep mort s'arrache facilement, les racines ont leurs extrémités décomposées, spongieuses et sont revêtues, sous l'écorce, de filaments blancs tout à fait caractéristiques.

C'est une maladie contagieuse. Le filament du champignon auteur du mal chemine dans le sol d'une racine à l'autre, d'un cep aux ceps voisins. Seules les racines sont atteintes.

Il n'existe pas de traitements permettant de détruire le champignon sans tuer en même temps les racines, donc la vigne. Aussi, la seule méthode de lutte consiste à arracher les ceps malades et les ceps voisins en extirpant aussi complètement que possible les racines. Tout autour de la zone arrachée sera creusé un fossé de 0 m. 50 à 1 mètre de profondeur en relevant la terre vers l'intérieur.

Sur l'emplacement des ceps arrachés, on fera des cultures de céréales ou de plantes annuelles à racines superficielles pendant 5 à 6 ans. On pourra ensuite replanter.

On a conseillé, pour permettre de replanter plus tôt, de faire suivre l'arrachage des ceps atteints d'une désinfection du sol au sulfure de carbone à la dose de 1.500 à 2.000 kilos à l'hectare. Après deux ou trois ans de cultures de céréales, on recommence l'opération à l'automne, mais à une dose plus faible (1.000 kilos à l'hectare) et on replante au printemps. Le coût élevé du traitement au sulfure de carbone n'en rend l'application économique que dans les vignobles de qualité.

Mais... mieux vaut prévenir que guérir...

Dans le cas particulier cité plus haut, la maladie s'est d'abord déclarée sur des ceps plantés en un point où avaient été abattus de gros arbres à l'automne précédent. Les grosses racines n'avaient pas été enlevées, elles ont pourri sur place dans le sol et le Pourridie a contaminé les vignes voisines. Dans d'autres cas, le Pourridie est apparu dans des vignes plantées sur défriche de forêt.

Il est donc absolument indispensable, avant toute plantation, de bien extirper du sol les racines d'arbres ou de vignes. Les viticulteurs beaujolais ont coutume d'attendre plusieurs années après l'arrachage d'une vigne pour replanter. Cela repose le terrain, dit-on. C'est aussi une garantie contre le Pourridie.

Et si la maladie apparaît, arracher tout de suite sans hésitation. En principe, tout cep mort doit être arraché et examiné attentivement. Avec un peu d'expérience, on se rendra compte de la nature du mal. S'il s'agit du Pourridie ou de l'Apoplexie, des mesures immédiates et radicales s'imposent. Dans le cas de doute, il appartient au professeur d'agriculture de renseigner les viticulteurs et de leur indiquer les traitements à effectuer.

A. DUFOUX.

(« Revue de Viticulture »).

## EXPÉRIENCE SUR UN NOUVEL ENGRAIS

Un rapport de M. G. Martinet, directeur de l'Etablissement fédéral d'essais de semences, et de M. C. Dusserre, directeur de l'Etablissement fédéral de chimie agricole, inséré dans l'« Annuaire agricole de la Suisse », a fourni des détails intéressants sur des expériences faites en 1923 sur l'emploi d'un nouvel engrais fabriqué en Suisse, le « phosphazote », appliqué au printemps sur le blé et sur l'avoine.

Cet engrais est un mélange intime de superphosphate avec de l'urée préparée au moyen de la cyanamide. Il en existe plusieurs marques ; celle qui a été adoptée pour ces expériences renfermait 12 % d'acide phosphorique (dont 10 % solubles à l'eau) et 5 % d'azote. Un sac de 50 kilogr. a été remis à quinze expérimentateurs des cantons de Vaud et de Genève, qui l'ont répandu, au début du mois d'avril, sur une surface de 10 ares d'avoine ou de blé sélectionné.

Sans insister sur les détails des rendements obtenus dans chacune de ces expériences, il suffira de reproduire la conclusion générale présentée par M. Dusserre, en ces termes :

« Grâce aux circonstances favorables de l'année 1923, la fumure phosphazotée complémentaire a produit des résultats très

avantageux et, grâce au prix du grain de blé, un bénéfice notable. Les rendements en grain de la parcelle fumée ont oscillé entre 30 et 52 q. par hectare, soit donc de 37 ½ à 65 hectolitres ; ce sont de fort beaux rendements, qui ne se présentent malheureusement pas toutes les années. Nous devons ajouter cependant que les parcelles qui ont servi à nos constatations ont été choisies un peu à l'intérieur du champ, en sorte que la récolte totale serait légèrement inférieure à nos chiffres, en tenant compte de la récolte plus faible des bords. Nous répétons que nous n'avons pas choisi ces parcelles dans les parties du champ les plus vigoureuses, mais dans celles qui nous ont paru représenter bien la moyenne.

Le poids moyen de l'hectolitre et celui de 1.000 grains de blé sont légèrement supérieurs dans les parcelles ayant reçu le phosphazote, ce qui atteste une meilleure nutrition. »

M. Dusserre ajoute encore : « Le dosage et la quantité que nous avons choisis (500 kilogrammes par hectare), apportant 60 kilogrammes d'acide phosphorique et 25 kilogr. d'azote par hectare, nous paraissent convenir pour la plupart des champs dans lesquels une fumure complémentaire serait utile ; une dose plus forte d'azote pourrait provoquer la verse dans les champs déjà bien fumés. L'association intime de ces deux engrais remédie aux inconvénients que pourrait présenter la seule fumure azotée un peu copieuse : développement exubérant de la paille avec tendance à la verse et retard dans la maturation. »

G. GAUDOT.

(« Journal d'Agriculture Pratique »).

## Les Légumineuses fourragères

Si les Graminées occupent la première place parmi les plantes fourragères, les Légumineuses prennent la deuxième, et encore leur importance augmente-t-elle à mesure qu'on descend dans le Midi où la Luzerne, en particulier, remplace en partie les prairies du Nord. C'est que les Légumineuses ont un système racinaire tout différent de celui des Graminées. Alors que celles-ci ont des racines abondantes, très fibreuses et s'étalant à faible profondeur, les Légumineuses ont des racines longues et fortes, pénétrant profondément dans la terre à la recherche de l'humidité et se défendent ainsi bien mieux contre la sécheresse. Certaines espèces, telles que la Luzerne et le Sainfoin, aiment, en outre, la chaleur, la grande lumière et l'air plutôt sec, et sont ainsi bien plus productives dans le Midi que dans le Nord. Enfin, les Légumineuses sont plutôt calcaires et au moins le Sainfoin, le Trèfle jaune des sables ou Anthyllide vulnérable, s'accommodent d'une somme de calcaire que ne supportent pas la plupart des autres plantes fourragères.

Les Légumineuses fourragères sont moins nombreuses et beaucoup plus faciles à reconnaître que les Graminées. Les principales sont si connues, les détails des plantes qui les représentent ont été si fidèlement reproduits par Mlle Hoffbauer, qu'il nous semble superflu de les décrire. Au surplus, nous ne parlerons que des principales, et citerons simplement celles d'intérêt secondaire.

LUZERNE COMMUNE (*Medicago sativa*). — Cultivée dans tous les pays tempérés, la Luzerne est, sans conteste, la première des Légumineuses fourragères. Aucune autre ne possède un même ensemble d'aptitudes culturales et son rendement fourragère est toujours supérieur grâce à la rapidité de sa végétation, lorsque la chaleur et l'humidité ne lui font pas défaut. On trouve dans le commerce des graines de plusieurs sortes de Luzernes qui ne sont, au demeurant, que des races locales dont la Luzerne de Provence est la plus productive et la plus généralement estimée. Il y a même lieu d'être circonspect à l'égard des Luzernes étrangères, toujours moins vigoureuses que les nôtres et souvent impures.

Au point de vue culturel, la Luzerne s'accommode des terres les plus diverses, même celles assez fortement calcaires et sèches en été, comme le sont beaucoup de celles du Midi. Les bonnes terres profondes, fertiles et conservant de la fraîcheur, sont néanmoins celles où elle donne

ses meilleurs rendements. Là, elle produit jusqu'à quatre et parfois même une cinquième petite coupe par an.

La Luzerne redoute surtout l'excès d'humidité hivernale; elle périclète dès que ses racines qui s'enfoncent à plus de 80 centimètres de profondeur, atteignent le plan d'eau. C'est sans doute pour cette raison, autant que par défaut de chaleur, que sa durée est moins longue dans le Nord, où la moyenne est de cinq à six ans, tandis que, dans le Midi, les bonnes luzernières de dix ans et parfois plus ne sont pas rares dans les bonnes terres.

La Luzerne s'accommode mal du voisinage des autres plantes fourragères, des Graminées en particulier, qui la privent d'air et de lumière. On l'exclut des mélanges pour prairies et pâtures, et on la cultive presque toujours seule. Cependant, il peut être profitable, lorsqu'une luzernière devient âgée et claire, d'y semer, un an ou deux avant de la défricher, du Fromental, du Dactyle ou mieux du Ray-grass d'Italie, pour en augmenter le rendement. Il suffit alors de 20 à 30 kilogr. de semences. On sème de préférence au printemps, après un vigoureux hersage. Le foin qu'on obtient ainsi est de qualité supérieure si l'on a soin de le couper jeune.

Il faut 20 à 25 kilogr. de graines de Luzerne pures pour semis en plein. On sème généralement au printemps, dans une terre bien ameublie en surface, les graines étant petites, et généralement en même temps une demi-semence d'Orge ou d'Avoine de printemps, destinée à empêcher le foisonnement des mauvaises herbes et à abriter les jeunes plants. Dans le Midi et les climats doux, il y a avantage à semer vers la fin de l'été lorsque survient un temps propice et alors sous l'abri d'un Sarrasin semé très clair; on évite ainsi les aléas du semis de printemps et on obtient un rendement bien plus élevé l'année suivante.

(A suivre)

S. MOTTET.

## LES RÉCOLTES

### CÉRÉALES

Toujours même apparence favorable des champs de blé, sous réserve que de grosses averses survenues avec vent violent les derniers jours du mois, ont occasionné par ci par là de la verse dans les blés un peu trop hauts et très avancés comme épiage. Néanmoins dans l'ensemble, on se considère plutôt comme très satisfaits de l'apparence actuelle de la future récolte. Les avoines se sont, aussi elles, beaucoup élevées.

Si le temps ne vient pas trop contrarier la floraison de nos deux céréales principales, nous pouvons espérer des récoltes sensiblement meilleures que celles de 1923.

Les prix des blés de la dernière récolte sont très fermes et malheureusement les affaires sont rares, parce que rare est la marchandise dans l'Ouest. Il faut voir une plus-value de 3 à 4 fr. sur les précédents cours cotés par nous, soit environ de 93 à 95 fr. les 100 kilos départ suivant qualité et provenance. Seuls les blés étrangers donneraient lieu à des affaires suivies.

Le marché de Paris ne tardera pas à être réorganisé. On étudie diverses retouches au règlement.

En attendant on commence, nous dit le Bulletin des Halles, à s'intéresser au livrable sur les 4 mois de septembre et quelques engagements auraient été pris dans les limites de 91 à 93 fr. suivant provenances.

### VINS

Le calme est complet dans les affaires en vins de pays tant gros-plant que muscadet. Les achats se bornent à des réassortiments quand les stocks du commerce, des débits surtout, viennent à s'épuiser.

Les apparences de la prochaine récolte semblent assez favorables, et elles influent peut-être aussi sur les affaires du disponible. Mais nous avons encore près de quatre mois avant les vendanges, et d'ici là bien des choses peuvent se passer qui modifieraient la situation.

Le dernier tableau de la consommation nous donne les chiffres à fin avril. Il accuse une diminution dans le montant des sorties des chais des récoltants en Loire-Inférieure.

En avril..... 36.853 hectolitres  
En mars..... 48.679 —  
En février..... 48.661 —  
Avec un total de 415.820 depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Cependant la consommation totale rédimée était en avril de 68.435 hectolitres  
Mars... 67.945 —  
Février 68.786 —  
Avec un total de 510.742 depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Les chiffres ci-dessus indiquent donc très nettement que la consommation du vin ne se ralentit pas, mais que les consommateurs ont subitement lâché nos vins de pays, pour des vins plus avantageux comme prix. Le vigneron a peut-être un peu trop forcé la note en exigeant les prix élevés que nous avons rapportés en restant aussi indépendants en la circonstance que nous l'avons toujours été. Nous vivons certainement bien plus dans un milieu agricole que commercial, et nous regrettons toujours que le commerce des vins ne comprenne pas combien il serait utile à lui-même et aux producteurs locaux, en participant à l'établissement d'une cote officielle des vins de pays. Nous l'en avons à maintes reprises entretenu en la personne des présidents de la Chambre syndicale des négociants en vins en gros du département.

Nous estimons qu'il est fâcheux pour tous, producteurs, négociants, consommateurs de ne pouvoir s'appuyer en bien des cas sur une cote officielle émanant de personnes qualifiées. Ce que nous disons du reste pour les vins, peut s'entendre de tous nos produits agricoles régionaux, et nous nous permettons d'insister à nouveau sur la question auprès des pouvoirs publics dont relève l'établissement et le fonctionnement des mercures authentiques.

## OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

### OFFRES

53. — A vendre un appareil à sulfater, à bât, cuivre rouge, avec pompe, brouette spéciale et jeux de jets. Parfait état de marche.

57. — A vendre 10 kilos graines rutabaga jaune à collet rose, 8 fr. le kilo départ Pontchâteau.

68. — A vendre un concasseur de graines marque « Sambon », état neuf.

70. — A vendre : 1° Œufs à couvrir des races Leghorn blanche, Minorque, Rhode-Island, Hambourg pailleté ; 2° Dindes blanches du Nivernais.

71. — A vendre superbes géants Flandres, Normands, angoras blancs de Vendée. Havanes : pleines, adultes, sevrage.

72. — A vendre : 2 pressoirs à bras, vis 100 et 120 m/m, 3 maies chêne, cages rondes et cadres avec claies et toiles, broyeur avec son moteur électrique, petite cuve. S'adresser agence Havas, Nantes.

73. — A vendre 50 barriques gros-plant 1923. Prix, 200 fr. les 225 litres, sur wagon départ.

74. — A vendre un break 4 roues, 5 places avec capote.

75. — A vendre pompe aspirante et foulante sur brouette fer, grand débit. Etat neuf.

76. — A vendre un manège à cloche, à cheval, marque Garnier à Redon. Etat neuf.

77. — A vendre scierie mécanique avec machine et tous accessoires.

78. — A louer à prix d'argent et pour le 1<sup>er</sup> novembre 1924, une borderie de 10 hectares comprenant terres labourables, verger, prés, et située à 10 kilomètres de Nantes.

79. — A louer à prix d'argent pour la Toussaint prochaine, ferme de 7 hectares environ, sise à Vertou. Nombreux bâtiments.

80. — A vendre aux environs de Saint-Nazaire, terrain de 2.500 mètres avec maison d'habitation et diverses constructions. Parquets grillagés, mare. Peut convenir pour élevage de volailles, porcs. Petit prix.

81. — A vendre pressoir à clavettes 3 vitesses, pouvant faire 20 barriques. Etat neuf. Excellente occasion.

82. — A vendre : 1° Couveuse Saint-Michel, marque Goujon, pour 160 poussins avec éleveuse. Le tout en parfait état. Prix 350 fr. 2° 1 joug à bœufs avec 2 amblets. Prix 60 fr.

83. — A vendre chèvre en lait, race chamois, 1 an.  
84. — A louer à moitié fruits pour la Toussaint 1925, une ferme située à 10 kil. de Nantes.

### DEMANDES

30. — On demande pour cure campagne, un ménage s'occupant d'une petite culture et basse-cour.

31. — Jeune homme, 25 ans, demande place d'aide-vigneron, dans le Maine-et-Loire de préférence.

32. — On demande célibataire pour cure campagne : jardin, petite culture, vaches et conduite d'un cheval.

33. — Ménage 5 enfants, ainée 13 ans, demande place en Loire-Inférieure, le mari jardinier-vigneron, et toutes cultures, la femme basse-cour et lessive.

34. — On demande à acheter un râteau à cheval en très bon état.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

## Chaux pour l'Agriculture

### Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche ..... 75 »  
Chaux menue, ou cendre de chaux 35 »  
Chaux agricole, mélangée..... 72 »  
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos..... 85 »

Sacs facturés, mais repris même prix. Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

### Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

57 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux.

58 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.

60 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 6 juin.

|               |      | PRIX DES 100 KILOS |                | Prix nominaux |
|---------------|------|--------------------|----------------|---------------|
|               | 1923 | 1 <sup>er</sup>    | 2 <sup>e</sup> |               |
| Froment.....  | 1923 | 93 à 95            |                |               |
| Seigle.....   | »    | 74 à 76            |                |               |
| Avoine.....   | »    | 74 à 76            |                |               |
| Orge.....     | »    | 76 à 80            |                |               |
| Sarrasin..... | »    | 100 à 105          |                |               |
| Son.....      | »    | 60 à 62            |                |               |
| Fèves.....    | »    | » à »              |                |               |
| Farine.....   |      | 120 à 122          |                |               |

### FOURRAGES

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Foin, les 500 k. hors ville | 65 » à 75 »  |
| Paille — — — — —            | 70 » à 80 »  |
| Foin, les 500 k en ville    | 90 » à 100 » |
| Paille — — — — —            | 90 » à 100 » |

### VINS

Prix nominaux

|   |           |
|---|-----------|
| Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923... | 450 à 500 |
| Muscadet 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923...  | 400 à 430 |
| Gros-plant 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923  | 200 à 230 |
| Gros-plant 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923   | 160 à 180 |

### BÉTAILS

Paris-La Villette, le 5 juin.

| Espèces  | Amenés | Vendus | Kilo sur pied   |                |                |
|----------|--------|--------|-----------------|----------------|----------------|
|          |        |        | 1 <sup>er</sup> | 2 <sup>e</sup> | 3 <sup>e</sup> |
| Bœufs    | 571    | 551    | 4 98            | 3 75           | 3 25           |
| Vaches   | 600    | 600    | 5 04            | 3 75           | 3 15           |
| Taureaux | 237    | 237    | 4 20            | 3 30           | 3 15           |
| Veaux    | 2.076  | 2.013  | 6 30            | 4 90           | 3 85           |
| Moutons  | 6.597  | 6.597  | 6 30            | 5 00           | 4 50           |
| Porcs    | 3.233  | 3.235  | 5 80            | 5 50           | 4 80           |

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

|   |       |
|---|-------|
| Blanc, 72 % huile.....  | 315 » |
| Blanc, 64 ou 60 % huile.....  | 300 » |
| Bleu pâle.....  | 280 » |
| Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ. |       |
| Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.                    |       |

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile en barres... 294 »  
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau 296 »

### HUILE A MANGER

|   |      |
|---|------|
| Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k..... | 88 » |
| l'estagnon de 5 k.....  | 45 » |
| Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k.....   | 66 » |
| l'estagnon de 5 k.....  | 34 » |
| Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....              | 76 » |
| Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....              | 63 » |
| Franco toutes gares ou pris à Nantes.                             |      |

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevrons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| Riz Saïgon N° 2. Type Java.....       | 144 » |
| Riz Madagascar L. L.....              | 154 » |
| Brisures de riz 1 et 2.....           | manq. |
| Brisures de riz Cargo, sacs de 100 k. | manq. |
| Farine basse de riz (sacs de 75 k.)   | 72 »  |
| Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)    | 72 »  |
| Manioc en cossettes (sacs de 60 k.)   | 97 »  |
| Manioc en farine (sacs de 80 k.)      | 107 » |

Pour porcelets.

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

|  |      |
|--|------|
| Coprah en pains ou farine en sacs de 50 kilos..... | 86 » |
| Arachides Rufisque extra blanc... manque           |      |
| Arachides Rufisque courant (sacs de 80 k.).....    | 90 » |
| Palmiste en farine (sacs de 50 k.)                 | 71 » |
| Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin     |      |

Issues, de riz en sacs de 100 k... 60 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

|                                    |       |
|------------------------------------|-------|
| Gluten de maïs.....                | 80 »  |
| Farine grasse de maïs PRIMA.....   | 105 » |
| Granulé condensé pour volailles... | 78 »  |
| Farine de viande.....              | 125 » |
| Poudre d'os alimentaire.....       | 65 »  |
| Farine d'os alimentaire.....       | 70 »  |

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

|  |      |
|--|------|
| Aliment mélassé l' « Intensif ».....                         | 50 » |
| Son mélassé.....   | 65 » |
| Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay |      |

|                      |                 |        |
|----------------------|-----------------|--------|
| Avoine grise de pays | sauf variations | 89 »   |
| Blé noir.....        |                 | 109 50 |
| Orge d'Algérie.....  |                 | 79 50  |

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

### PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

|   |      |
|---|------|
| Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos.....    | 51 » |
| Son mélassé Say, 50 % mélasse, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... | 62 » |
| Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos.....     | 45 » |
| Dosages en mélasse garantis sur facture.                                    |      |

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardres

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

GRANDS GARAGES de BRETAGNE

**Henri MATILE**

20, rue Racine

Tél. 9.16 - NANTES - Tél. 22.21

AGENCE OFFICIELLE  
DES VOITURES CAMIONS



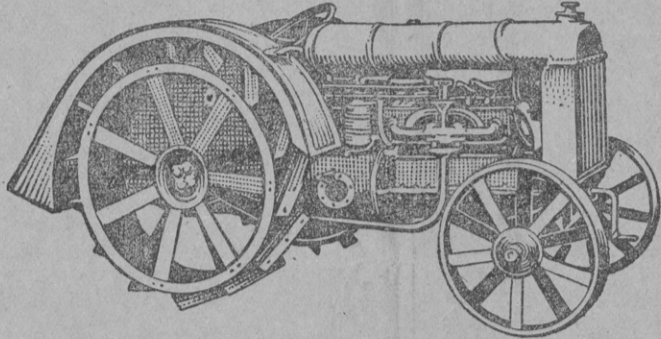
**TRACTEUR Agricole FORDSON**

pour le charruage battage, remorquage, etc.

Le plus  
SIMPLE

Le plus  
ECONOMIQUE

FACILITÉS  
de  
PAIEMENT



Le plus  
ROBUSTE

Le MEILLEUR  
MARCHÉ

Visible au  
Stand MATILE  
Exposition

**11.350 fr.**

**POMPES** A SOUTIRER LES VINS  
et à transvaser tout liquide  
Modèles à volant et à balancier

Moto-pompes, Échaudeuses pour  
futs, Bascules pèse tonneaux, etc.  
Tuyaux en caoutchouc et en toiles  
Tout l'article de caves, de chais, de tonnellerie

CHEZ  
**E. PILLORGET** 2, rue Guépin  
- NANTES -  
FABRIQUE DE BOUCHONS  
Compte Postal. 5640 - Tél. 15.38

**C<sup>o</sup> d'ASSURANCES GÉNÉRALES**

Représentées à NANTES, 1, rue Affre, par  
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE  
à ANCENIS et canton  
de CHAMPTOCEAUX par  
M. JUTEAU  
VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES  
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

**Une Grande Découverte  
Française**

appliquée avec succès  
A L'INSTITUT ANTI-ARTHRITIQUE  
DE FRANCE  
4, rue Dobrée, NANTES, 4, rue Dobrée

Voici ce que nous dit un Monsieur de Nantes  
souffrant depuis 2 mois de rhumatisme aigu  
et guéri en une séance de traitement.

« J'étais pris, il y a 2 mois, de rhumatisme aigu aux pieds et aux chevilles me mettant dans l'incapacité de travail et m'empêchant de dormir. Je souffrais terriblement. Après avoir essayé tous les médicaments que l'on me recommandait, sans obtenir de résultats et ne sachant plus à quel Saint me vouer. Je me décidai sur le conseil d'un ami guéri, 4, rue Dobrée, M. S... à me présenter à l'INSTITUT ANTI-ARTHRITIQUE. Une séance de traitement a suffi pour me remettre sur pied et me permettre de reprendre immédiatement mes occupations. »  
Signé : M. H..., rue Auguste-Brizeux, Nantes.

Consult. 4, rue Dobrée, tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures. Consult. à domicile sur demande.

**CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE**

des  
AGRICULTEURS DE FRANCE  
SIÈGE SOCIAL :  
56, rue de Londres, PARIS (8<sup>e</sup>)

Société d'Assurances mutuelles contre  
les accidents de toute nature, fonctionnant sous le patronage de la Société des Agriculteurs de France.

La CAISSE SYNDICALE garantit contre les conséquences de la nouvelle loi sur les accidents agricoles et réassure les caisses locales.

S'ADRESSER :  
Inspecteur régionale : M. DARDE,  
56, rue de Londres, PARIS (8<sup>e</sup>)

Agents Généraux : à Nantes, MM. de KERNARS et POISSON, 11, rue des Cadéniens, et dans tous les principaux cantons.

**Assurances Agricoles**

**J. DURAND-GASSELIN**

3, rue Boileau - NANTES

L'UNION

C<sup>o</sup> d'assurances contre l'incendie

ZURICH

C<sup>o</sup> d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

Si le prix de:

**30 FR**  
A L'HECTARE  
POUR VOTRE

**AZOTE**

VOUS CONVIENT

essayez

**NITRAGINE**

Demandez-nous les Copies de  
Lettres des Cultivateurs qui  
l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris

R. C. 210.626 Seine

**SACS**

**LA TEXTILE FRANÇAISE**

3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)

Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochard

A actuellement à la vente, des lots très importants de SACS NEUFS et D'OCCASION pour GRAINS FARINE, POMMES DE TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc

Livraison immédiate - Prix sans concurrence

TOILES, FILS FICELLES, BACHES

Si vous intéressez, demandez la Brochure  
la **VIGNE** les HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS

Adressée gratuitement sur demande  
Plants greffés - Producteurs directs  
Boutures greffables

Porte-greffes racinés  
Collection variétés de table

**ARBRES FRUITIERS**  
FORESTIERS et d'ORNEMENTS

**E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES**  
(Loire-Inférieure) - Tél. 16.63

Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

**VOITURES D'ENFANTS**

OCCASIONS ET NEUVES  
ACHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS  
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

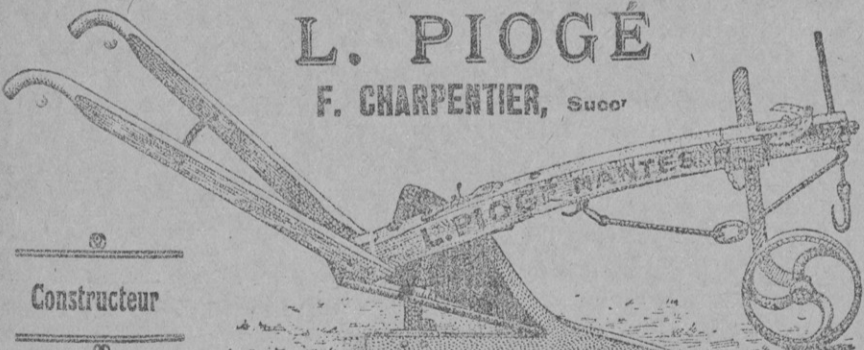
**ALAMBIC COYAG - Nantes**

14, rue Beauséjour  
- SON MODÈLE 1921 -  
de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

**L. PIOGÉ**

F. CHARPENTIER, Succr

1, Rue  
Sainte-  
Catherine  
NANTES



Constructeur

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**

1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

**O. PILLET, pharmacien** - TÉLÉPHONE 9.08

DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
BAISSE DE PRIX

**VIGNES AMÉRICAINES**

Les plus beaux plants de vigne,  
meilleur marché que partout ailleurs,  
authenticité et sélection garanties.

**Etabl<sup>s</sup> Eugène GIRAULT**

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) - Téléph. N<sup>os</sup> 3 et 0.75

Exposition N<sup>o</sup> Paris 1911 : 1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or  
Hors Concours - Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de  
Pieds-Mères - Champs d'expériences

Catalogue prix-courant sur demande

La Maison accepterait Représentant sérieux



C'est aux Pépinières Girault  
que vous devez nos plus belles grappes.

**UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU**

COÛTE 75 FRs FRANCO  
RAPPORTE 20 FRs PAR JOUR

ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERON (S. & O.)

R. C. Corbeil 2.385. - M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES

# LE ZENITH

*Compagnie d'Assurances*

*contre l'Incendie, les Accidents, le Vol, la Grêle et la Mortalité du Bétail*

34, Rue de Châteaudun ☒ PARIS

*Société agréée par le Syndicat des Agriculteurs  
de la Loire-Inférieure*

**M**

*Si vous désirez vous faire assurer par notre Compagnie aux conditions exceptionnellement avantageuses que nous faisons aux Adhérents du Syndicat des Agriculteurs, veuillez envoyer le **plus tôt possible, en tous cas avant le 15 Juin prochain** au Syndicat, 5, Quai Cassard, à Nantes, la lettre ci-jointe avec les renseignements qui y sont indiqués.*

*Nous vous visiterons **avant le 1<sup>er</sup> Septembre prochain**, date de la mise en application de la loi du 15 Décembre 1922, et nous nous tiendrons d'ici là à votre entière disposition pour vous fournir tous les renseignements dont vous croirez avoir besoin.*

**A. VAULON & C. BOUCHAUD**

5, Place Félix-Fournier

**NANTES**

*Nous insistons sur les avantages offerts par "LE ZENITH" qui répartit au Syndicat des Agriculteurs des bénéfices tous les 3 ans.*

Lettre à renvoyer avant le 15 Juin au Syndicat.

*Monsieur le Président  
du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inf<sup>re</sup>  
5, Quai Cassard - NANTES*

*Veillez me faire établir une police d'assurance accidents agricoles par LE ZÉNITH, conformément aux conditions convenues entre cette Compagnie et notre Syndicat.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations empressées.*

*Date et Signature:*

Nom et Prénoms: .....

Adresse exacte: .....

Lieu et Contenance de l'Exploitation: .....

Voulez-vous vous assurer } à 3 fr. 50 par hectare: .....

ou à 1 fr. 25 % des salaires: .....

(nourriture comprise) du personnel employé